DOCUMENT RESUME

ED 105 741 FL 006 781

AUTHOR Morin, Yves-Charles
TITLE Tensions phonologiques en français (Phonological Tensions in French). Montreal Working Papers in Linguistics, Vol. 1.
INSTITUTION McGill Univ., Montreal (Quebec).; Montreal Univ. (Quebec).; Quebec Univ., Montreal.
PUB DATE Mar 74
NOTE 16p.; In French

EDRS PRICE MF-$0.76 HC-$1.58 PLUS POSTAGE
DESCRIPTORS Componential Analysis; Descriptive Linguistics; *Diachronic Linguistics; Dialects; Distinctive Features; *French; *Generative Phonology; Language Patterns; *Linguistic Theory; *Phonological Units; Pronunciation; Standard Spoken Usage

ABSTRACT

This paper presents a diachronic phonological analysis of French in order to show that Kiparsky's (1972) argument against formal (or language-specific) notation is based on a small sample of phenomena and is therefore not valid. Examples of vocalic tension in French are given, and the process from tension to relaxation is described. This tension is also shown to have an influence on the development of the lexicon as well as grammar rules in French. Formal analysis of tension thus shows it to bear a close relation to grammatical rules. A functional (or universal) analysis, on the other hand, would have to be more complicated in order to account for exceptions. (AM)

ED105741

Tensions phonologiques en français

Yves-Charles Morin
Université de Montréal

U.S. DEPARTMENT OF HEALTH
EDUCATION & WELFARE
NATIONAL INSTITUTE OF
EDUCATION
THIS DOCUMENT HAS BEEN REPRO-
DUCED EXACTLY AS RECEIVED FROM
THE PERSON OR ORGANIZATION ORIGIN-
ATING IT. POINTS OF VIEW OR OPINIONS
STATED DO NOT NECESSARILY REPRE-
SENT OFFICIAL NATIONAL INSTITUTE OF
EDUCATION POSITION OR POLICY

0. Introduction

Le système notationnel de la phonologie générative a pour but premier la canalisation des généralisations linguistiques significatives. Il est très vite apparu que le formalisme est incapable de tout canaliser, et qu'à côté d'explications formelles, la théorie doit admettre des explications fonctionnelles. Certains phénomènes peuvent recevoir indifféremment une explication formelle et une explication fonctionnelle. S'il existe vraiment une différence fondamentale entre les deux types d'explications, certains principes devraient permettre de décider quand on doit faire appel à un type d'explication plutôt qu'à l'autre. Kiparsky (1972) propose un ensemble de principes permettant de distinguer empiriquement les deux types d'explication. En vertu de ces principes, il montre qu'il n'existe pas de fondements empiriques qui justifieraient des explications formelles pour toute une série de phénomènes linguistiques découverts récemment, et en particulier pour les conspirations de règles (Kisseberth 1970). Remarquons que Kiparsky présente deux types d'arguments contre les conspirations, un argument général contre la pertinence même d'une notation formelle pour ce type de phénomène, et un argument plus particulier contre les contraintes dérivationnelles qui ont été proposées pour représenter ces conspirations. Nous ne nous intéresserons ici qu'au premier argument. Nous présenterons dans cet article une analyse de certains faits du français qui montrent que la conclusion à laquelle aboutit Kiparsky à partir d'un échantillon limité de conspirations doit être rejetée. Il est inutile de souligner l'importance de tels faits pour le développement de la théorie phonologique: ils montrent ou bien la nécéssité d'explications formelles pour des phénomènes tels que les conspirations qui ne correspondent pas à des règles de réécriture (et peut être aussi à un bouleversement profond du formalisme utilisé en ce moment, puisque les arguments de Kiparsky à l'encontre de la seule représentation disponible dans ce formalisme, les contraintes dérivationnelles, sont toujours valides; ce qui n'implique pas que les conspirations soient à rejeter du formalisme, mais plutôt que le formalisme est inadéquat) ou alors la nécéssité d'une révision des critères servant à distinguer les explications formelles des explications fonctionnelles.

1. Explications formelles, ou explications fonctionnelles ?

Quand doit-on faire appel à une explication fonctionnelle plutôt qu'à une explication formelle ? La réponse qui semble correspondre au consensus actuel est que les explications formelles servent à exprimer des phénomènes propres aux langues particulières, alors que les explications fonctionnelles sont à proprement parler du ressort de la grammaire universelle. Pour donner un exemple plus concret à cette distinction programmatique, examinons le cas de l'assibiliation et de la palatisation dans les langues romanes. Il existait dès le deuxième siècle une

FL006781

alternance entre t et ts (cf. le vieux français chant: chanson, enfant: enfançon) qui correspond à une assibilation de t devant yod.

(1) $t \rightarrow ts \;/\; -- \; y$

A côté de cette alternance, et à la même époque, il existait une alternance entre k et ts (cf. le vieux français arc: arçon, tronc: tronçon) qui correspond à une palatalisation de k devant yod.

(2) $k \rightarrow ts \;/\; -- \; y$

Les règles (1) et (2) ont des formes presque identiques, et pourraient être fusionnées en une seule règle (3).

(3) $\left\{\begin{matrix} t \\ k \end{matrix}\right\} \rightarrow ts \;/\; -- \; y$

A la décision de représenter les phénomènes d'assibilation et de palatalisation par une seule règle (3) plutôt que les deux règles (1) et (2) correspond une interprétation différente des phénomènes, à savoir que l'existence de la règle (3) dans la grammaire d'une langue romane implique que les phénomènes d'assibilation et de palatalisation se comportent comme une seule unité dans la grammaire. Et ceci peut avoir dans certains cas un support empirique; par exemple, lorsqu'on observe que les règles (1) et (2) ont les mêmes exceptions lexicales, ou bien qu'elles sont soumises à des changements historiques indentiques, ou encore qu'elles apparaissent au même moment dans l'histoire de la langue.[1] Dans le cas présent on observe aux 12-13èmes siècles que ts dans les deux règles deviennent s en français, et š en picard (après vraisemblablement un stage intermédiaire tš), ce qui est compatible avec une analyse dans laquelle l'assibilation et la palatalisation sont venues à ne former qu'une seule unité à l'intérieur de la grammaire de ces deux langues. En italien, apparemment, cela n'a jamais été le cas, et ts est devenu tš quand il alterne avec k (e.g. arco: arcione), mais est demeuré ts quand il alterne avec t (e.g. canto: canzone). Si cette analyse est correcte,[2] il n'y aurait aucune justification pour rassembler (1) et (2) en une seule règle dans la grammaire du dialecte roman qui est devenu l'italien. Nous pourrions toujours expliquer la ressemblance entre les règles (1) et (2) dans ce dialecte en termes fonctionnels. Le fait que les groupes ty et ky sont instables dans beaucoup de langues, que les règles qui les transforment en affriquées sont des processus très naturels et qu'on observe souvent dans l'ensemble des langues du monde, montre qu'il est tout à fait normal que certaines langues réduisent l'un et l'autre, sans que cela n'implique nécessairement qu'elles forment une unité à l'intérieur de la langue.

Des arguments de même nature peuvent servir à déterminer la place que doit occuper à l'intérieur de la théorie phonologique la notion de conspiration, ou, comme nous l'appellerons ici, de relaxation (qui couvre à la fois les phénomènes synchroniques et les phénomènes diachroniques correspondants; de la même manière nous utiliserons l'expression tension, plutôt que contrainte dérivationnelle). Nous portons maintenant notre attention à un exemple de tension dans les groupes du type Obstruante + Liquide + Glissante (dorénavant groupes OLG) en français.

Cette tension a pour effet de bloquer l'application de plusieurs règles du français à chaque fois que ces règles auraient comme effet la création d'un groupe tendu, bien que les conditions normales qui gouvernent son application soient remplies.

La première des règles soumises aux effets de cette tension est la règle de formation des glissantes. Cette règle rend compte des alternances entre une voyelle haute i, ü, u et les glissantes correspondantes y, ẅ, w.

(4)

a	b
(il) scie [si]	(il) sciait [sɥɛ]
(il) sue [sü]	(il) suait [sẅɛ]
(il) soue [nu]	(il) nouait [nwɛ]

Dans les exemples (4a) les voyelles i, ü, u sont en finale de mot et syllabiques, dans les exemples (4b) correspondant, elles sont suivies de voyelle et non-syllabiques. Cette alternance est absente cependant lorsque la voyelle haute est précédée d'un groupe OL, comme le montrent les exemples (5).

(5)

a	b
(il) trie [tri]	(il) triait [triyɛ]
(ça) flue [flü]	(ça) fluait [flüɛ]
(il) troue [tru]	(il) trouait [truɛ]

Une voyelle haute en position initiale dans un hiatus peut être suivie d'une glissante de transition homorganique. Les yods de transition se rencontrent dans presque tous les dialectes modernes (bien qu'absents dans la plupart des transcriptions de Gilliéron et Edmont, 1902-10); les ẅ et w de transition sont moins fréquents, ils apparaissent dans le français du Québec, et seulement w dans le français de Belgique. Nous suivrons ici notre propre prononciation et n'indiquerons que les yods de transition. Observons aussi dans les exemples (6) les variantes des terminaisons verbales "-ions, -iez" (pour les 1ère et 2ème personnes du pluriel à l'imparfait, au subjonctif et au conditionnel): iyõ, iye après les groupes OL et yõ, ye ailleurs en français standard.

(6)

(a)	(je) monte [mõt]	(nous) montions [mõtyõ]
(b)	(je) montre [mõtr]	(nous) montrions [mõtriyõ]

Nous pouvons tenir compte de ces alternances en postulant une voyelle haute sous-jacente et une règle (7) qui la rend non-syllabique lorsqu'elle est suivie d'une voyelle, et qu'elle n'est pas précédée d'un groupe OL.[3]

(7) $\begin{bmatrix}+\text{syll}\\+\text{high}\end{bmatrix} \rightarrow [-\text{syll}] \quad / \quad __ \text{ V, mais non } / \text{ OL } __$

La représentation de cette règle ne correspond pas au formalisme standard qui ne prévoit pas l'incorporation de contextes négatifs dans la description d'une règle, mais ceci est sans grande importance, car nous modifierons plus tard cette représentation.

La deuxième série de règles soumises aux effets de la tension sont les règles de chute des chevas. Le mécanisme précis de ces règles n'est pas encore parfaitement élucidé (cf. Morin 1974). Nous n'avons besoin de décrire ici qu'une de ces règles, la chute du cheva entre une obstruante et une liquide, e.g. "pelouse" [pœluz:pluz], "appelez" [apœle:aple] "monterez" [mɔ̃tœre:mɔ̃tre] (notons que dans la plupart des dialectes les chevas se réalisent en œ, nous les noterons cependant ə dans les formes sous-jacentes pour les distinguer des œ sous-jacents qui ne sont pas soumis aux mêmes règles phonologiques). Quand la liquide est suivie d'une glissante, la chute du cheva n'est pas possible en français standard, e.g. "chapelier" [šapœlye:*šaplye], "appeliez" [apœlye:*aplye], "monteriez" [mɔ̃tœrye:*mɔ̃trye]. Il est important que les deux phénomènes de formation des glissantes et de chute des chevas se suivent dans cet ordre. Si ce n'était pas le cas, nous pourrions dériver les formes aberrantes *[šapliye], *[apliye], *[mɔ̃triye] (c.f. aussi la note 5 pour la dernière forme) comme dans les exemples (5) et (6); en particulier, si les chevas pouvaient s'effacer avant que les glissantes ne se forment, on obtiendrait les formes intermédiaires /mɔ̃tr+ie/ et /apl+ie/ pour les verbes "montriez" et "appeliez", toutes deux soumises à la règle de formation des glissantes, et il serait impossible d'en dériver respectivement les deux formes phonétiques [mɔ̃triye] et [apœlye], quelques soient les règles qu'on postule ensuite (cf. la note 5 pour un autre exemple de la nécéssité de cet ordre). Contrairement à la formulation de la règle de formation des glissantes, la description de la chute des chevas n'exige pas nécessairement un contexte négatif, et pourrait être formulée sous la forme (9), au lieu de (8), où V a été ajoutée au contexte de droite pour exclure la possibilité de glissantes après la liquide.

(8) ə → ø / 0 — L, mais non / — LG
(9) ə → ø / 0 — LV

Les formulations de la formation des glissantes et de la chute du cheva que nous venons de donner ne mettent pas en évidence que dans les deux cas, les contextes négatifs correspondent à une contrainte identique, viz. que la règle ne peut pas créer de groupes tendus OLG. Nous pouvons rendre compte de cette ressemblance en limitant leur description à la partie positive de leur contexte, et en imposant une tension (10) dans les groupes OLG qui par convention bloque l'application des règles (11) et (12) dans les contextes tels que l'application des règles produirait des groupes tendus. Ainsi dans les mots "sciait" et "appelez", les deux règles peuvent s'appliquer puisque le résultat de l'application ne crée pas de groupe tendu, viz. [sye] et[aple]; par contre, bien que les conditions d'application de (11) et (12) soient remplies pour les mots "triait" et "appeliez", les règles ne s'appliquent pas puisque le résultat de leur application donnerait *[tryɛ] et *[aplye], qui contiennent des groupes tendus.

(10) tension: OLG
(11) form. des glissantes: [+syll +high]→[-syll] / — V
(12) chute du cheva: ə → ø / 0 — L

Comme c'était le cas pour la représentation (3), l'interprétation normale de l'analyse de la formation des glissantes et de la chute des chevas par les règles de (10) à (12), est que la tension est une unité phonologique en soi dans la grammaire du français, et pas seulement la conséquence d'une tendence naturelle à éviter les groupes OLG qu'on retrouve dans beaucoup de langues et qu'il est tout à fait normal de voir s'appliquer à plusieurs règles du français. Cette analyse peut recevoir une confirmation empirique, comme nous l'avons mentionné plus haut. Nous établirons premièrement qu'à une certaine période le français n'avait pas de tension dans les groupes OLG, et que l'apparition de cette tension modifie les conditions de formation des glissantes et de chute des chevas. Nous montrerons ensuite qu'il existe des éléments lexicaux qui sont des exceptions propres à la tension, et dont la présence permet à la fois la formation des glissantes et la chute des chevas, bien qu'il puisse en résulter des groupes tendus. Mais avant, nous devons montrer quelles ont été les influences de cette tension sur le développement du français.

2. Tensions internes dans les groupes OLG et leur relaxation

Les descriptions traditionnelles des changements qui ont eu lieu en français (e.g. Fouché 1966, Bourciez 1967) font appel au développement d'une tension à l'intérieur des groupes OLG pour expliquer toute une série de changements phonétiques pendant une période qui va du 13ème au 17ème siècles. On admet en général que cette tension a dû être le résultat d'un changement dans la nature phonétique des glissantes, qui seraient devenues à cette époque plus fricatives et par suite moins susceptibles de combinaison avec les groupes OL.

Les groupes OLG pouvaient provenir de trois sources différentes. Premièrement, la diphtongaison des ē, ĕ, ĭ latins accentués et l'effet des vélaires sur la plupart des voyelles, qui donnent les diphtongues yę, wę (qui deviendront plus tard wa), et ɥi, e.g. "brief, ouvrier, trois, croix, fruit". Nous appelerons les glissantes de ces diphtongues les glissantes historiques. Deuxièmement, une réduction des groupes iyV, en yV (ou yV est une diphtongue historique) qu'on observe à partir du 12ème siècle dans les terminaisons verbales "-ions, -iez", e.g. "montrions, souffliez" (Cette réduction opère à la même époque dans les mots qui ne sont pas précédés d'un groupe OL, e.g. dans les mots demi-savants "ancïien, crétïien"). Troisièmement, comme nous le verrons plus tard, la formation de glissantes à partir de voyelles hautes initiales dans un hiatus.

La relaxation de la tension dans les groupes OLG pouvait prendre quatre formes possibles: (1) vocalisation de la glissante, (2) insertion d'un schwa épenthétique entre l'obstruante et la liquide suivante, (3) chute de la glissante, (4) chute de la liquide. Tous ces types de changements sont observés, avec plus ou moins d'ampleur, dans les différents dialectes français. Les groupes OLy sont tous relaxés dans tous les dialectes, à l'exception des groupes contenant les terminaisons verbales "-ions, -iez", qui restent non-syllabiques dans quelques dialectes. La relaxation de la tension dans les groupes OLɥ, et OLw où ɥ et w sont des glissantes historiques est très marginales en français standard, mais se retrouve dans beaucoup de dialectes. Nous donnons plus bas des exemples où cette relaxation a été observée, soit en français standard, soit dans d'autres dialectes (exemples tirés de Littré 1873, Gilliéron et Edmont 1902-1910, Landreau 1927, Bourulot 1966).

Vocalisation de la glissante:

a) vocalisation du yod (exemples tirés du français standard): "ouvrier, brièvement, montrions, souffliez"
b) vocalisation de ẅ et w (exemples tirés de dialectes non-standard pas observé en français standard, sauf quelquefois dans le premier exemple): "fluide, truie, fruit, glui, croix, groin, grouiner"

Cheva épenthétique:

(exemples tirés de dialectes non-standards, ce phénomène ne se retrouvant pas en français standard. Dans beaucoup de dialectes, les chevas sont devenus e/ɛ lorsqu'ils sont suivis d'une liquide): "ouvrier" [uvœrye, uverye], "février" [fevœrye, feverye], "sanglier" [sãgœlye], "truie" [tœrwi].

Chute de la glissante:

a) chute du yod (exemples tirés du français standard): "bref, grève, trève, hévreux" qui correspondent à des anciens "brief, grieve, trieve, hébrieux"
b) chute de ẅ et de w (exemples tirés de dialectes non-standards, ce phénomène n'étant pas attesté en français standard): "fruit, pluie".

Chute de la liquide:

(exemples tirés de dialectes non-standards, ce phénomène n'étant pas attesté en français standard, il est très répandu cependant dans le français populaire. Nous n'avons pas inclus dans nos exemples la chute de l devant yod, ce phénomène n'étant pas limité aux groupes OLG, e.g. "sanglier" [sãgye], mais aussi "soulier" [suye]): "emploi, froid, trois, crois-tu, pluie, celui-là" [sẅila].

Les changements phonétiques mentionnés ci-dessus apparaissent dans des dialectes qu'à l'intérieur des groupes OLG; en particulier dans les dialectes d'où sont tirés ces exemples, le yod ne vocalise qu'à l'intérieur des groupes OLG, les schwas épenthétiques n'apparaissent pas entre les obstruantes et une liquide suivante à moins qu'une glissante ne suive, etc. Ces changements n'ont pas créé d'alternances que les règles de la grammaire ne pouvaient pas déjà expliquer (sauf peut-être dans quelques cas isolés, comme par exemple l'alternance "bref: brièvement" qui a résisté plusieurs cas de régularisation, et la variation dans le mot "bibliothèque" [bibliyɔtɛk:bibyɔtɛk]). Il n'est donc pas besoin de considérer ces changements comme le résultat d'addition de règles à la grammaire, mais tout simplement comme des cas de réanalyses lexicales.[5]

3. Les effets de la tension sur la formation des glissantes et la chute des chevas.

Nous allons montrer maintenant que la tension n'a pas eu qu'une influence sur le lexique, mais aussi sur les règles de la grammaire, en particulier sur la formation des glissantes et sur la chute du cheva.

Dès le 12ème siècle (Fouché 1966, p. 939) les voyelles hautes en position initiale de hiatus pouvaient devenir non-syllabiques.[6]

D'abord essentiellement variable, la règle a tendance à devenir obligatoire à l'intérieur d'un morphème, tout en continuant à être d'application facultative aux voyelles hautes en position finale de morphème. Les hiatus favorisant la formation des glissantes ont trois sources historiques importantes, (a) hiatus original latin, e.g. "truelle" du bas latin"truella", ou la chute d'une consonne intervocalique, e.g. "écuelle", du latin "scutella", (b) différentes séries d'affixations, e.g. "be+roue+ette"> "b(e)rouette", "scie+er"> "scier" (le développement normal du latin"secare" a donné régulièrement "soyer", qui plus tard a été réanalysé en "scie+er", à partir de la forme accentuée "scie" qu'on retrouve dans le paradigme verbal), et (c) des emprunts au latin après la réforme carolingienne, e.g. "diable, affection". Il semble qu'au début toutes les voyelles hautes en hiatus pouvaient devenir non-syllabiques, même devant un groupe OL. Des preuves directes de l'ordre chronologique de ces deux phénomènes ne sont pas disponibles. Nous pouvons cependant montrer qu'il en est ainsi, en effet, on observe dans quelques dialectes des mots où la relaxation des groupes OLG, avec une glissante qui est historiquement une voyelle haute dans un hiatus, s'est faite par épenthèse d'un cheva, e.g. "prier" [pœrye,perye], "oublier" [ubeiye], "trouer" [terwe], "truelle" [tœrwɛl] (exemples tirés de Gilliéron et Edmont, Landreau, et Bourulot). Cette relaxation n'est possible que si les voyelles hautes ont d'abord été transformées en glissantes et que le groupe OLG résultant ait été soumis aux effets de la tension. Dans la plupart des cas, cependant, les voyelles hautes en position initiale de hiatus et précédées d'un groupe OL sont maintenant syllabiques, et c'est exactement ce à quoi nous devrions nous attendre, puisqu'au moment où s'est fait sentir l'effet de la tension la formation des glissantes était facultative et que pour tout groupe OLG avec une glissante dérivée d'une voyelle haute, il existait aussi une variante avec la voyelle haute correspondante. Il est normal que ce soit cette variante non-tendue qui ait survécu.

La chute des chevas (Fouché 1966, p. 515 et seq.) entre obstruante et liquide a dû commencer vers le 12ème siècle. De la même manière que précédemment, nous pouvons montrer que les chevas pouvaient s'effacer entre une obstruante et une liquide suivie d'une glissante. En effet, on observe dans de nombreux dialectes (cf. Gilliéron et Edmont) les formes [drier] et [drie] correspondant à l'ancien français [dəryerə] (en français standard moderne "derrière" [dəryɛr]) où le yod est historique, et issu de la diphtongaison de e dans le latin "de retro". Cette forme n'est possible qui si le cheva de [dəryerə] a pu être effacé donnant alors la forme [dryerə], qui sous l'effet de la tension s'est relaxée par vocalisation du yod. En général cependant, les groupes OLG qui ont été formés par chute d'un cheva ont disparu, étant donné qu'ils avaient toujours une variante possible OəLG non soumise aux effets de la tension.

Nous avons donc montré ici que dans certains dialectes (et vraissemblablement dans la plupart des dialectes) la formation des glissantes et la chute des chevas avaient originellement les formes correspondant aux représentations (11) et (12), et que leur application n'était limitée par aucune contrainte. L'introduction ultérieure d'une tension (10) qui limite leur application, est attestée indépendemment par ses effets à la même époque sur le lexique des différents

dialectes du français. Nous remarquons aussi que la relaxation est incomplète dans la plupart de ces dialectes, par exemple en français standard où elle n'affecte pas les groupes contenant un ɯ ou un w historique, tout en bloquant la formation de ɯ et w à partir de ʊ et u; par exemple, la relaxation n'a pas eu lieu dans le mot "trois" [trwa], mais dans la dérivation de "trouait" /tru+ɛ/ > [truɛ] et "troua" /tru+a/> [trua], les u ne peuvent pas devenir w.[7] Enfin, ce phénomène montre que pour certains changements phonologiques (dans ce cas le changement dans l'applicabilité de la formation des glissantes et de la chute des chevas), nous devons non seulement admettre l'addition de nouvelles règles (Kiparsky 1968, 1972, King 1973), mais aussi l'addition de tensions dans la grammaire d'une langue.

4. Exceptions lexicales

Nous avons mentionné plus haut que dans tous les dialectes, les groupes OLy s'étaient relaxés, sauf quelquefois quand le yod fait partie des terminaisons verbales "-ions, -iez". Nous distinguerons ici trois types de dialectes: (1) les dialectes durs, dans lesquels les groupes OLy sont tous relaxés, sans exception (e.g. le francais standard), (2) les dialectes doux, dans lesquels les terminaisons verbales "-ions, -iez" peuvent être des exceptions à la tension dans les groupes OLy (e.g. le français de Belgique[8]) et (3) les dialectes demi-doux, dans lesquels "-ions, -iez" peuvent toujours être des exceptions à la tension dans les groupes Oly, mais pas dans les groupes Ory (e.g. quelques formes du français parlé à Paris, cf. Dell 1972, 1973 p. 258, et en Gaspésie). Les différents comportements de ces dialectes apparaissent dans le tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1

	tendus	mi-tendus	relachés
"encriez"	ãkriye	ãkriye	ãkriye ãkrye
"aideriez"	ɛdœrye	ɛdœrye	ɛdœrye ɛdrye
"boucliez"	bukliye	bukliye buklye	bukliye buklye
"appeliez"	apœlye	apœlye aplye	apœlye aplye

Dans les dialectes doux et demi-doux, les formes relaxées sont toujours des variantes stylistiques possibles. Dans les trois types de dialectes, la relaxation des groupes OLy est obligatoire partout ailleurs[9], e.g. dans les noms suivants qui sont (presque) identiques aux formes verbales ci-dessus: "éncrier" [ãkriye, *ãkrye], "bouclier" [bukliye, *buklye], "chapelier" [šapœlye, *šaplye]. Pour rendre compte des alternances [bukliye:buklye] et [ãkriye:ãkrye] dans les dialectes où elles existent, nous devons permettre exceptionnellement la formation de glissantes dans les formes sous-jacentes /bukl+ie/ et /ãkr+ie/[10]; pour les alternances [apœlye:aplye] et [ɛdœrye:ɛdrye], nous devons postuler une forme sous-jacente avec un cheva

entre l'obstruante et la liquide, et permettre exceptionnellement la chute du cheva dans les formes intermédiaires /apəl+ye/ et/ɛd+ə+r+ye/ (s'il n'y avait pas de cheva sous-jacent, on ne saurait en introduire un en surface, sans aussi en admettre dans les verbes tels que "boucliez").

On peut rendre compte de ces deux séries d'exceptions en spécifiant que les terminaisons verbales "-ions, -iez" sont des exceptions lexicales à la tension dans les groupes OLG (comme on doit le faire aussi pour tous les w et ẅ historiques qui apparaissent après les groupes OL) pour les dialectes doux et des exceptions lexicales à la tension des groupes OLG pour les dialectes demi-doux. Par contre, si la tension devait être analysée comme une condition fonctionnelle qui se manifeste indépendemment dans la formation des glissantes et la chute des chevas nous serions amenés à dire que c'est une coïncidence si les terminaisons verbales "-ions, -iez" font exception dans les deux règles. Pire, encore, comme "-ions, -iez" peuvent dans certains dialectes ne faire exception qu'à une partie de la tension, on devrait pouvoir envisager neuf types de dialectes selon les trois types d'exceptions -- (1) pas d'exception, (2) "-ions, iez" exceptions à la tension des groupes Olg, et (3) "-ions, -iez" exceptions à la tension des groupes OLG -- pour chacune des deux règles comme le montre le tableau 2. En fait il n'existe que trois types de dialectes, chacun correspondant aux trois types d'exceptions que peut avoir la tension dans les groupes OLG.

Tableau 2

	Chute du cheva	pas d'exception	exception OlG	exception OLG
formation des glissantes				
pas d'exception		dialectes durs	∅	∅
exception OlG		∅	dialectes demi-doux	∅
exception OLG		∅	∅	dialectes doux

5. Le status des tensions dans une grammaire

Cette étude montre que les tensions et les règles ont beaucoup plus de points communs qu'on ne pouvait prévoir. En particulier, les tensions ont leur propre identité synchronique et diachronique, tout comme les règles phonologiques: elles peuvent être ajoutées à la grammaire d'une langue à un moment donné de son développement historique, agir sur les conditions d'application des autres règles, causer des réanalyses lexicales, et avoir leur propre ensemble d'exceptions. Le fait qu'elles correspondent à des

configurations linguistiquement complexes qui tendent à être évitées dans l'ensemble des langues est aussi une caractéristique commune des règles phonologiques, e.g. l'assimilation de la sonorité de deux consonnes consécutives correspond aussi à l'élimination de groupes linguistiquement complexes. La seule question qu'on peut se poser est pourquoi elles n'ont pas été observées plus tôt. La raison en peut être tout simplement que personne ne les a vraiment cherchées, et qu'elles ne donnent pas toujours naissance à une conspiration. Par exemple, la chute des chevas entre une obstruante et une liquide en français moderne est plus limitée que nous ne l'avons dit: cette chute n'est pas possible quand une autre consonne précède l'obstruante, e.g. les chevas de "tourterelle" [turtərɛl] et "bordereau" [bɔrdəro] ne tombent pas. Pendant les 12-14èmes siècles cependant, la chute du cheva dans ces mêmes mots était possible d'où les graphies de l'époque "tourtrelle" et "bordrel". Comment expliquer le changement de (12) à (13) ?

(12) chute du cheva du 12e siècle ə → ∅ / 0 -- L
(13) chute du cheva moderne ə → ∅ / 0 -- L, mais non / CO --

Remarquons que le cheva thématique des futurs et conditionnels (voir note 5) en français moderne continue à s'effacer même lorsque l'obstruante est précédée d'une autre consonne, comparez par exemple les expressions "garderai" [gardərɛ : gardrɛ] vs. "garderie" [gardəri: *gardri] et "restera" [restəra: restra] vs. "fumisterie" [fümistəri: *fümistri]. Le cheva thématique est une exception à la règle (13), non pas une exception négative dans le sens que la règle ne s'applique pas à ce cheva bien que les conditions normales d'application soient remplies, mais au contraire une exception positive, c'est-à-dire que la règle s'applique, bien que les conditions normales ne soient pas remplies, comme c'est le cas des exceptions "-ions, -iez" aux règles de formation des glissantes et de chute des chevas. C'est pour cette raison que nous avons distingué dans la représentation (13) un contexte négatif, qui correspond à cette partie là du contexte, qui exceptionnellement peut être violée dans les cas exceptionnels. Le passage de (12) à (13) n'est certainement pas un cas de simplification. Il ne peut pas être le résultat de l'introduction d'une nouvelle règle sans que cette dernière n'introduise aussi un cheva entre l'obstruante et la liquide des mots "perdrix" et "mercredi". Une hypothèse vraissemblable serait l'addition d'une tension dans les groupes COL qui ne s'est relaxée que dans les groupes qui alternaient avec COəL, comme nous avons montré que cela devait être le cas pour la relaxation des groupes OLw et OLẅ, où w et ẅ sont dérivés des voyelles hautes u et ü respectivement.[10]

NOTES

* J'aimerais remercier ici John Reighard pour avoir patiemment critiqué les nombreuses versions préliminaires de cet article.

1. Kiparsky (1968, p. 179-83) présente des arguments de cette nature pour montrer que deux règles de l'anglais constituent une seule unité dans la grammaire de l'anglais.

2. Les problèmes d'assibilation et de palatalisation ne sont présentés ici que comme des exemple concrets. En fait en italien tous les k historiques sont devenus tš devant yod, même lorsqu'il n'y a pas d'alternation, e.g. faccia, ce qui peut indiquer que les t assibilés et les k palatalisés n'ont jamais été complètement phonétiquement identiques dans le dialecte qui a donné naissance à l'italien. D'autre part pour prouver que les règles d'assibilation et de palatalisation en ancien français formaient une seule unité, il aurait fallu des indices plus contraignants de le passage de ts à s dans les deux cas, qui pourrait être considéré comme l'addition d'une nouvelle règle dans la grammaire. Voir aussi Kaye (1973) pour des problèmes du même ordre en algonquien.

3. Il existe un certain nombre de suffixes savants, e.g. "-isme, -iste, -esque", devant lesquels la formation des glissantes est impossible, e.g. "hindouisme" [ɛ̃duism: *ɛ̃dwism]. Ces suffixes seraient lexicalement marqués, et ne sont pas directement pertinents pour notre analyse.

4. Fouché (1966, p. 733) présente des cas de chute de yod qui auraient pris place encore plus tôt dans les mots "priembre, criembre, -prient, -crient". Dans ces cas là cependant, il pourrait s'agir de régularisation paradigmatique à partir des formes non-diphtonguées. Le mot "friente" du latin "fremita" qui n'appartient pas à un paradigme verbal semble avoir conservé son yod beaucoup plus tard.

5. De la même manière, il existe des cas qui historiquement correspondent à la chute d'un cheva, ou au contraire à l'épenthèse d'un cheva, qui sont en fait des cas de réanalyses lexicales: le conditionnel et le futur français peuvent être conjugués selon deux paradigmes: un paradigme thématique (avec cheva comme voyelle thématique) et un paradigme athématique comme il apparaît ci-dessous:

		thématique "fonder"	athématique "fondre"
S1, S2, S3,	P3	/fɔ̃d+ə+r+ɛ/ > [fɔ̃dræ]	/fɔ̃d+r+ɛ/ > [fɔ̃drɛ]
	P1	/fɔ̃d+ə+r+iɔ̃/ > [fɔ̃dəryɔ̃]	/fɔ̃d+r+iɔ̃/ > [fɔ̃driyɔ̃]
	P2	/fɔ̃d+ə+r+ie/ > [fɔ̃dərye]	/fɔ̃d+r+ie/ > [fɔ̃driye]

Les deux formes ne se distinguent qu'aux première et deuxième personnes du pluriel du conditionnel pour la plupart des verbes à cause de la chute du cheva. Dans certains cas un verbe historiquement athématique peut être réanalysé comme étant thématique, e.g. [vudərye] pour "voudriez", ou le contraire, e.g. [dəmɔ̃driye] pour "demanderiez" (observé chez Landreau 1927, Martinet 1971, Dell 1973).

6. Fouché (1966, p. 750) analyse la réduction des groupes iyV à yV comme le même phénomène que la formation des glissantes. Au moment où la formation des glissantes s'est trouvée généralisée, les yods de "-ions, -iez" ne montrent aucune des caractéristiques des yods dérivés, mais se conduisent exactement comme des yods historiques (pas de diérèse en particulier). Il semble qu'il vaille mieux analyser ce changement comme la perte d'un i devant un yod pré-vocalique.

7. Les contraintes dérivationnelles, par suite, ne sont pas pas nécessairement des contraintes phonétiques superficielles comme il est souvent énoncé, e.g. (1) Kisseberth (1970, p. 305) admet que "a later rule would necessarily have to apply in order to get admissible phonetic representations", si jamais une règle de la grammaire produisait un groupe sujet à la contrainte dérivationnelle, (2) Kiparsky (1972, p. 214) les qualifie de "phonotactic conditions on the language", et (3) Shibatani (1973, p. 92) considère que les contraintes dérivationnelles seraient nécessairement ad hoc si elles n'étaient pas en même temps des contraintes phonétiques superficielles.

8. J'aimerais remercier P. Collinge pour avoir attiré mon attention sur ces dialectes. Remarquez que par français de Belgique, nous entendons une des variétés du français dit "standard" parlé en Belgique, et non pas les dialectes Wallon ou Picard (bien qu'il soit vraisemblable que les traits que nous mentionnons soient des réflexes des substrats Wallon ou Picard).

9. Il existe une autre solution possible qui consisterait à donner à "-ions, -iez" les formes sous-jacentes yõ, ye. Dans ce cas nous ne faisons que déplacer le caractère exceptionnel de ces terminaisons, ce qui nous amènerait aux mêmes conclusions. Les terminaisons "-ions, -iez" seraient des exceptions à la règle de chute des chevas et aux conditions de structure morphématique; de plus nous devrions aussi postuler une règle de syllabification facultative des yods après les groupes OL pour rendre compte des alternances du type [buklye:bukliye] qui ne s'appliquerait exceptionnellement qu'à ces deux morphèmes.

   Il a pu exister pendant un certain temps une règle de syllabification des yods quand il existait une différence entre les yods historiques et les yods dérivés de i, en particulier lorsque la diérèse était impossible pour des yods historiques. Très tôt cependant la différence entre les yods historiques et les yods dérivés s'est estompée, puisque la formation des glissantes est devenues obligatoire à l'intérieur d'un morphème, et que tous les yods historiques sont à l'intérieur de morphème. Cette assimilation semble avoir eu lieu dès la 15ème siècle. Avant cette période, les i en hiatus pouvait compter comme une syllabe dans les poèmes , mais pas les yods historiques. A partir du 15ème siècle cependant, les yods historiques commencent à pouvoir compter pour une syllabe. Ceci n'est possible que si la diésèse des yods est venue à être interprétée comme une licence poétique, qui a été étendue à tous les yods, les bases phonologiques servant à distinguer les deux ayant disparu.

   Une autre justification en faveur d'une réanalyse des glissantes historiques comme des voyelles hautes sujettes à la règle de formation des glissentes (exceptionnellement après les groupes OL) est le comportement de certains dialectes standards. Nous avons fait remarquer plus tôt que la tension ne s'est pas fait sentir dans les groupes contenant des w, ɥ historiques, mais qu'elle bloque les dérivations de toutes les glissantes après un groupe OL. Ceci est vrai dans les dialectes conservateurs, e.g. dans les mots "incongruité" [ɛ̃kɔ̃grüite], "superfluité" [süpɛrflüite]. Dans certains dialectes innovateurs le ɥ des hiatus ɥi peut devenir ɥ exceptionnellement après un groupe OL, viz. [ɛ̃kɔ̃grɥ̈ite], [süperflɥ̈ite] mais pas dans les autres hiatus, e.g. "truelle" [trüɛl: *truɥ̈ɛl]. Ceci semble indiquer que les suites historiques ɥi ont été réanalysées comme des hiatus sous-jacents ɥi sujet

exceptionnellement à la formation des glissantes et que dans les dialectes innovateurs, cette exception a été étendue à tous les hiatus di.

10. Nous ne prétendons pas là avoir épuisé toutes les explications possibles pour ce changement dans les chutes du cheva. Nous avions seulement l'intention de montrer comment l'introduction d'une tension dans la grammaire d'une langue peut expliquer les changements qu'on y observe. Remarquez cependant qu'il y a des indices supplémentaires de cette tension, par exemple, la perte au 17ème siècle du premier r dans les groupes rər (Bourciez 1966, p. 183) dans les mots "arbre, marbre, mercredi".

REFERENCES

Bourciez, E. and J. 1967. Phonétique française. Paris: Klincksieck

Bourrulot, Henri. 1966. Atlas linguistique et ethnologique de la Champagne et de la Brie. Paris: CNRS

Dell, François. 1972. "Une règle d'effacement de i en français", in Recherches linguistique 1.63-87. Paris: Université de Vincennes.

Dell, Françpos. 1973. Les règles et les sons. Paris: Hermann

Fouché, Pierre. 1966. Phonétique historique du français, 3 vol., 2ème, ed. Paris: Klincksieck.

Gilliéron, J. and E. Edmont. 1902-1910. Atlas linguistique de la France. Paris: Champion.

Kaye, Jonathan. 1973. Rule mitosis: the historical development of algonquian palatalization. Lu à la conférence annuelle de l'ACL à Kingston, Ontario.

King, Robert. 1973. "Rule insertion", in Language 49.551-78.

Kiparsky, Paul. 1968. "Linguistic universals and linguistic change", in Universal of linguistic theory, E. Bach and R.T. Harms, eds., New York: Holt, Rinehart, and Winston.

Kiparsky, Paul. 1972. "Explanation in phonology", in Goals of linguistic theory, Stanley Peters, ed. Englewoods Cliff, N.J.: Prentice Hall.

Kisseberth, Charles. 1970. "On the functional unity of phonological rules", in Linguistic Inquiry 1.291-306.

Landreau, Georges. 1927. La phonétique française. Montréal: Bibliothèque de l'Action française.

Littré, Emile. 1873. Dictionnaire de la langue française.

Martinet, André. 1971. La prononciation du français contemporain, 2nd ed. Genève: Droz.

Morin, Yves. 1974. "Règles phonologiques à domaine indéterminé: chute du cheva en français", in Les cahiers de linguistique de l'Université du Québec 4. Montréal: Les Presses de l'UQAM.

Shibatani, Masayoshi. 1973. "The role of surface phonetic constraints in generative phonology", in Language 49.67-88.

Recherches Linguistiques à Montréal
Montreal Working Papers in Linguistics

McGill University
Université de Montréal
Université du Québec à Montréal

Comité de rédaction:
Henrietta Cedergren
David Lightfoot
Yves-Charles Morin

Volume I
Mars 1974

16